

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE D'EXPLOITER UN CENTRE DE TRI, TRANSIT, REGROUPEMENT ET TRAITEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ RECYDIS SUR LA COMMUNE DE CATUS (46150)**

Par arrêté n° E-2024-123 du 26 avril 2024, une enquête publique sur ce projet d'une durée de 30 jours est ouverte du mardi 28 mai 2024 à partir de 14h00 au mercredi 26 juin 2024 jusqu'à 18h00 inclus.

Les rubriques n° 3510 et 3550 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement relevant de la directive IED déterminent un rayon d'affichage de 3 km pour l'information au public. Les communes comprises dans ce rayon sont Boissières, Calamane, Catus, Crayssac, Espère, Nuzéjols, Saint-Médard-Catus.

Pour la conduite de l'enquête publique, le tribunal administratif de Toulouse a désigné madame Monique SERRES, inspectrice de l'Éducation nationale en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur et monsieur Jacques BERNUS en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables :

- sur le site internet des services de l'État dans le Lot ([www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr), rubrique participations du public) et sur le site internet des communes de Boissières, Crayssac, Espère, Saint-Médard-Catus ;
- sur un poste informatique à la mairie de Catus, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur support papier en mairies de Catus, siège de l'enquête, Calamane et Nuzéjols aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public peuvent être formulées :

- sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à disposition aux jours et heures d'ouverture au public en mairie de Catus ;
- par voie postale avec la mention expresse «centre de tri RECYDIS» en mairie de Catus, siège de l'enquête ; ces observations et propositions seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public en mairie de Catus ;
- par courrier électronique à l'adresse [ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr](mailto:ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr).

Les observations et propositions produites seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Lot ([www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr), rubrique participations du public) dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions en mairie de Catus selon le calendrier suivant :

- le mardi 28 mai 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- le jeudi 6 juin 2024 de 10h00 à 12h00 ;
- le samedi 8 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 26 juin 2024 de 15h00 à 18h00.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Catus ainsi qu'à la direction départementale des territoires du Lot et sur le site internet des services de l'État dans le Lot ([www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr), rubrique participations du public).

Toute information technique peut être demandée à monsieur David FOURCADE, directeur des agences Recydis Sud-Ouest et Auvergne par téléphone (06.88.36.79.33 – 05.59.12.63.20) ou par courriel ([david.fourcade@paprec.com](mailto:david.fourcade@paprec.com)).

Au terme de la procédure, la préfète du Lot statuera par un arrêté d'autorisation ou de refus du projet au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

À Cahors, le 2 MAI 2024

Le directeur départemental  
des territoires,

Pierre-Antoine MORAND

